

Les bons tuyaux de la police : les vols à l'astuce

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **18 (1988)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

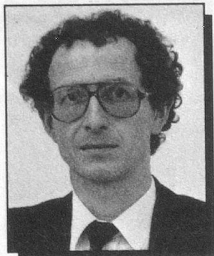
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES BONS TUYAUX DE LA POLICE



**La police
avec vous...**



Les vols à l'astuce

Il y a la fausse monnaie, les faux lingots, les faux tableaux, les faux amis...

Tout ce qui est authentique peut être copié, contrefait. Et distinguer le vrai du faux n'est pas toujours à la portée du premier venu. Lorsque la supercherie est découverte il est souvent trop tard: vous êtes le dindon de la farce et l'oiseau s'est envolé!

Les façons de déléster le prochain sont multiples. S'il est des voleurs qui adoptent la méthode du fric-frac pour entrer chez vous, il arrive parfois qu'ils utilisent la ruse pour parvenir à leurs fins.

Ce sont les vols à l'astuce. La méthode est simple. Sous le couvert d'un organisme officiel ou l'honorabilité d'un ouvrier en bleu de travail, on essaiera de vous mettre en confiance et de faire en sorte que vous ouvriez votre porte. Ceci fait, l'indélicat personnage (quelquefois une femme!) usera des subterfuges les plus divers pour agir. Soit pour vous éloigner et entreprendre dans l'intervalle la fouille de votre appartement, soit pour vous amener à désigner l'endroit où sont cachées vos économies.

Faux policiers et faux plombiers

Ces vols à la fausse qualité mettent en scène de faux policiers, plombiers, contrôleurs de compteurs électriques, employés de gérance, émissaires de grands magasins, quand ce ne sont pas de fausses infirmières, ou déléguées d'une œuvre caritative, etc...

On sonne à votre porte. Premier conseil: jetez un œil par le judas et manifestez-vous. Même lorsque vous avez décidé de ne pas

ouvrir. Si vous en avez ressenti la nécessité, vous aurez fait installer une chaîne ou un entrebâilleur: ils vous permettront d'entrouvrir votre porte et de ne pas donner suite aux importuns.

Ici, encore, les astuces les plus diverses peuvent être employées. Elles vont de la personne victime d'un malaise au splendide bouquet de fleurs, lequel séduit le judas des portes d'entrée les plus soupçonneuses...

La plus grande prudence doit être de mise lorsque vous vous trouvez en présence de plusieurs personnes. Faites-vous présenter un titre officiel ou un moyen de légitimation.

En cas de doute, prenez la peine de vérifier l'exactitude des allégations de vos visiteurs par un contre-appel téléphonique à l'organisme ou instance qu'ils sont sensés représenter. Même si votre suspicion est déplacée les personnes sans reproche n'en prendront point ombrage! Quant à celles animées de mauvaises intentions elles risquent, à ce moment précis, de tourner les talons. Si vous avez fait entrer vos visiteurs mais qu'un doute subsiste encore, faites-vous – au besoin – accompagner par le concierge ou une voisine. A moins qu'elles ne vous soient connues, prenez garde aux bonnes âmes trop accortes qui insistent pour vous porter les commissions et cherchent – par tous les moyens – à gagner votre confiance par une serviabilité débordante.

VOTRE ARGENT



Compte ou livret?

L'imagination des voleurs est sans bornes. On vous distraira à l'aide d'une poignée de mitraille jetée à terre ou l'on vous maculera votre habit par un geste maladroit bien calculé ou par la projection d'un liquide ad'hoc. On se fondera alors en mille excuses et l'on s'empressera de vous reconduire chez vous, où non seulement on fera disparaître la tache mais également votre argent du ménage...

Une fois dans votre logis, si vous avez la nette impression que votre visiteur se sert de vous pour une mise en scène du genre «restez 5 minutes dans votre salle de bain pendant que l'eau coule dans ce récipient et vérifiez s'il n'y vient pas du sable»... ou que l'on s'affaire dans toutes vos pièces pour détecter une hypothétique fuite d'eau, votre sixième sens doit vous dicter: danger!

Telles sont les combines – et il en existe des centaines d'autres – qu'affectionnent les voleurs à l'astuce.

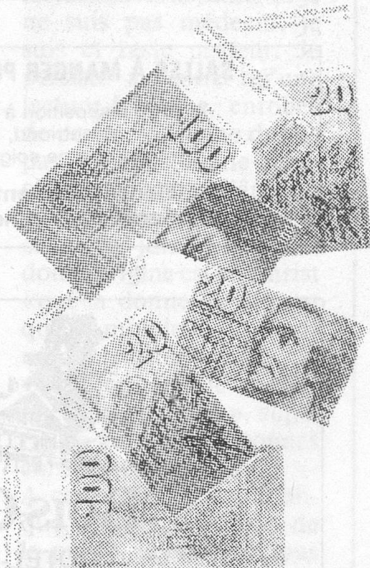
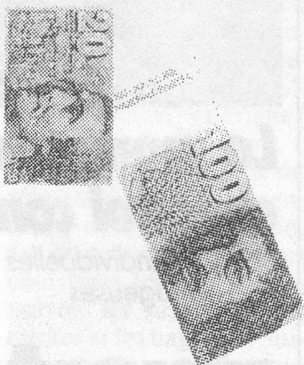
Rassurez-vous quand même! Les professionnels de l'arnaque ne courent pas les rues, ni les corridors...

Vous ouvrirez des dizaines et des centaines de fois votre porte à des interlocuteurs, parfois collants, parfois ennuyeux, mais toujours honnêtes.

Ayez simplement à l'esprit cette once de méfiance qui vous fera détecter les situations équivoques et prendre les devants.

J.-P. C.

Le chargé de prévention



Nous reprenons cette rubrique dont la publication avait été interrompue y a quelques années. Elle sera désormais assurée par Georges Bahisson, fondé de pouvoir à l'Union de Banques Suisses. Vos questions concernant vos problèmes bancaires et financiers pourront donc désormais être adressées à notre secrétariat.

Ch. S. – Versoix:

– Lors de mon dernier passage à la banque, le caissier m'a conseillé de remplacer le livret d'épargne dont je suis titulaire depuis de nombreuses années par un compte. Que pensez-vous de cette proposition?

– Dans notre pays, le livret d'épargne conserve la faveur d'une part non négligeable de la clientèle bancaire. Un livret est en effet un papier valeur qui représente d'une manière tangible les fonds déposés et répertorie toutes les opérations. Néanmoins, un livret présente également des inconvénients:

– Il est en principe impossible de donner des ordres par correspondance, le livret devant être présenté au guichet de la banque pour toute opération.

– En cas de perte ou de vol, un tiers mal intentionné peut prélever le montant de vos économies. Cela est vrai non seulement pour les livrets au porteur mais également pour les livrets nominatifs. Dans la plupart des banques, les conditions régissant les livrets d'épargne stipulent que la banque peut considérer le détenteur d'un livret, même nominatif, comme son légitime propriétaire. Vous n'auriez donc pas de recours si votre banque payait avant que vous l'avez informée de la disparition de votre carnet.

La suggestion qui vous a été faite nous paraît donc tout à fait judicieuse:

– Le risque de perte ou de vol disparaît
– Le taux d'intérêt est le même que pour le carnet (les conditions préférentielles pour les personnes d'âge mûr concernent aussi bien les comptes que les livrets)

– Il vous serait possible de donner des ordres par courrier et de disposer éventuellement de chèques. Vous ne devez donc plus vous rendre aussi souvent à la banque

– Vous recevrez, à intervalles réguliers, un relevé qui récapitulera toutes les opérations effectuées et vous indiquera la position de votre compte.

L'ouverture d'un compte d'épargne nécessite simplement une visite à votre banque et la restitution de votre carnet. Les formalités ne prendraient que quelques minutes.

Il est néanmoins un cas où un livret reste la meilleure formule: c'est lorsque vous désirez mettre de l'argent de côté pour l'un de vos petits-enfants ou de vos filleuls en conservant néanmoins la maîtrise des sommes économisées. Les représentants légaux d'un mineur (en règle générale, ses parents) auraient en effet libre accès à un compte tandis qu'avec un livret que vous conserveriez en votre possession, vous seriez le seul à pouvoir disposer des fonds déposés.

G. B.